

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2025/03

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 023-212316806-20250220-202503-DE

S2LO

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/02/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Etaient présents : Mmes Angélique THELIOL, Patricia ANGELINI, Fanny LAPORTE-CADILLON, Sandra TERACOL,

MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, Pascal LESOUPLE, M Jérôme CANDORET,

Etaient absents et excusés : Mmes Joëlle FAUCONNET, Christelle BAUMET, Ms David CHASSAGNE, Régis GUYONNET,

Mme Joëlle FAUCONNET donne procuration à M Pierre DUGUET

Secrétaire de séance : Mme Angélique THELIOL

Objet : Adressage de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, depuis février 2022 toutes les communes quelle que soit leur taille, sont obligées de mettre à jour et de publier leurs adresses en créant leur Base Adresses Locales (BAL) afin d'irriguer tout le système d'information de l'Etat via la Base Adresse Nationale. Monsieur le Maire a rencontré M FERRY Jérôme de la Poste et suite à cet échange un devis a été proposé concernant une proposition commerciale pour la mise en place de la Base Adresses Locales (BAL) de la commune pour un montant de 2 296,66€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis pour un montant de 2 296,66€ T.T.C.

Fait et délibéré en Mairie

Pour copie conforme

En Mairie, le 20/02/2025

Publié, le 21/02/2025

Transmis, le 21/02/2025

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Angélique THELIOL